

Lettre d'InFOs du SNUDI-FO 42

Spécial adhérents – N°7 du 13-10-2022

Aux adhérents

Chers collègues,

Voici l'actualité de la semaine :

1- NOUVELLE INDEMNITE POUR LES PROFESSEURS STAGIAIRES

2- REFORME DES LYCEES PRO POURQUOI S'Y OPPOSER

3- SYNDICALISTES DETENUS EN IRAN :CECILE ET JACQUES

4- ELECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE

5- EVALUATION D'ECOLE: MODELE DE LETTRE POUR LES REFUSER

6- PAS D'APC ET DE REDACTION DU PPMS POUR LES DIRECTEURS ?

7- PENURIE D'ESSENCE : SOUTIEN AUX GREVISTES

1- NOUVELLE INDEMNITE POUR LES PROFESSEURS STAGIAIRES

Le décret 2022-14 du 6 janvier 2022 crée une nouvelle indemnité pour les professeurs fonctionnaires stagiaires et CPE fonctionnaires stagiaires. L'attribution de l'indemnité est liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et d'éducation y ouvrant droit. Le montant de cette indemnité est fixé à 1200 euros. Aussi, un stagiaire à 50% dans les écoles ou un établissement du second degré touchera 600 euros. Ce décret entre en vigueur au 1er septembre 2022. Pour les collègues stagiaires qui ne l'auraient pas vu apparaître dans leur dernière fiche de paie celle ci devrait apparaître dans les mois à venir avec effet rétro actif. Si vous ne l'avez toujours pas touchée sur la paie de novembre vous pouvez [nous contacter](#).

2- REFORME DES LYCEES PRO POURQUOI S'Y OPPOSER

Un document intersyndical co signé par le SNETAA FO met en perspective toutes les conséquences néfastes pour ne pas dire funestes des volontés du président : 50% de plus de formation en entreprise pour les lycéens, adéquation entre le bassin d'emploi et les lycées pro.

Un appel à la grève est lancé le 18 octobre et une manifestation est prévue : départ 11H devant la Bourse du Travail Place Guichard à Lyon.

[Lire l'explication et l'appel intersyndical](#)

[Lire le communiqué FNEC FP FO](#)

3- SYNDICALISTES DETENUS EN IRAN : CECILE ET JACQUES

Mme Cécile Kohler et M. Jacques Paris, couple de syndicalistes, sont détenus arbitrairement en Iran depuis mai 2022, La mise en scène de leurs prétendus aveux est indigne, révoltante, inacceptable et contraire au droit international. Ces prétendus aveux extorqués sous la contrainte n'ont aucun fondement, pas davantage que n'en avaient les motifs invoqués pour leur arrestation arbitraire.

[Lire le communiqué de soutien FO](#)

4- ELECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE

Voter FO aux élections début décembre ? Oui mais pourquoi ? Retrouvez les professions de foi en ligne, ce qui nous distingue d'autres syndicats, ce pourquoi c'est nous qu'on est mieux et qui qui FO voter pour ! C'est qui qui va siéger aux instances vêtu d'une peau de bête et un canif entre les dents, c'est nous, C'est qui qui va te dire le mieux comment que ça se passe là haut et que tu l'as dans le baba si on dit rien, c'est re nous, c'est qui qui a réussi à te faire sourire avec de tristes nouvelles , c'est re re nous. Et pourquoi que si on est plus là y aura plus personne pour défendre ton bifsteck : c'est relou. Alors je te le dis camarade, en décembre pas de place pour les guignols et pour ton bulletin FO pas te tromper !

[Je peux toujours signer la pétition nationale sérieuse numériquement](#)

5- EVALUATION D'ECOLE : MODELE DE LETTRE POUR LES REFUSER

Un peu partout dans les départements les collègues s'organisent et se réunissent pour refuser les nouvelles évaluations d'écoles qui ne sauraient être

imposées à des enseignants unis et déterminés. Si vous êtes concernés par une évaluation d'école et que vous n'en voulez pas nous pouvons vous proposer un modèle de lettre à faire parvenir à votre inspecteur.

[Télécharger le modèle de lettre](#)

6- PAS D'APC ET DE REDACTION DU PPMS POUR LES DIRECTEURS ?

C'est dans une lettre adressée par le ministère aux recteurs qu'Edouard Geffray et Vincent Soetemont précisent le cadre: Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs de région académique, Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs d'académie, A la suite d'interrogations soulevées par plusieurs d'entre vous, nous vous confirmons que les chargés d'école sont soumis aux nouvelles dispositions sur les activités pédagogiques complémentaires prévues par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, et ne peuvent donc se voir imposer la réalisation des APC.

Sur un autre sujet : les directeurs ne sauraient être tenus de rédiger le PPMS ce n'est pas ce qui est écrit dans le texte.Cela incombe aux autorités compétentes.

[Voir le courrier de FO Ain au Dasen concernant le PPMS](#)

7- PENURIE D'ESSENCE : SOUTIEN AUX GREVISTES

Le gouvernement menace d'envoyer les forces de l'ordre débloquent les dépôts. Il fait le choix de recourir à la force, contre le droit de grève, inacceptable ! Les revendications des grévistes des raffineries sont légitimes et communes à tous les salariés du privé comme du public, dont les personnels de l'Education nationale. Le gouvernement n'assume pas sa responsabilité quant aux raisons qui ont conduit à ce mouvement. Vous ne pouvez vous rendre sur votre lieu de travail suite aux pénuries [tenez nous au courant](#).

[Lire le communiqué](#)

ADHEREZ ET FAITES ADHERER AU SNUDI FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT

Votre bulletin d'adhésion [à télécharger ici](#) et à renvoyer.

Amicalement,

Julien Bonnefoy, Ludivine Silva et Nicolas Coudroy pour le SNUDI-FO 42

A red horizontal banner with white text and graphics. On the left is the 'FO' logo in a large, bold, sans-serif font. To its right is a vertical white bar. Further right, the text 'Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022' is written in a white sans-serif font, followed by 'Votez Force Ouvrière' on the next line. On the far right, there is a white rectangular box containing the text 'FORCE OUVRIÈRE' in red, with a white mouse cursor icon pointing at it. Below this box is a white mouse icon.

FO | Élections professionnelles
du 1er au 8 décembre 2022
Votez Force Ouvrière

FORCE OUVRIÈRE

SNUDI-FO de la Loire